



Limoges, le 6 septembre 2013

Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales de l'Agence de Services et de Paiement, dans l'unité, veulent vous alerter sur les sujets de préoccupation de l'ensemble des agents affectés à l'ASP.

### **La précarité à l'ASP**

Plusieurs dizaines d'agents en CDD au CNASEA, à l'AUP, avant de rejoindre l'ASP, en passant par les DRAAF ou les DSV, sont maintenus dans la précarité depuis des années. Cette situation est inacceptable. Nous contestons vos arguments réglementaires qui empêcheraient une titularisation. Nous exigeons une réponse « en gestion », comme vous savez le faire en cas de crise...

Par ailleurs, nous constatons une pression croissante sur les effectifs de l'ASP, avec un recours toujours plus massif aux CDD pour assurer les missions régaliennes de l'établissement.

*Réponse : M. le Ministre souhaite trouver des solutions aux problèmes posés avec la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines de l'ASP.*

### **Le dialogue social à l'ASP**

Concernant le dialogue social au sein de l'établissement et malgré les difficultés remontées auprès de votre cabinet, à ce jour nous n'avons noté aucune amélioration.

Régulièrement, chacune de nos organisations alerte à sa façon sur cet épineux dossier. Usant du « vote contre » unanime, au boycott d'instances de concertations, en passant par des tentatives de discussions, rien n'a fonctionné jusqu'à ce jour.

La direction n'organise cette parodie de dialogue que pour se justifier d'avoir réuni les organisations syndicales, sans jamais les entendre.

Pour autant, les difficultés s'accumulent et entraînent des dysfonctionnements graves pour les agents : sur leurs conditions d'emploi, leurs carrières, leurs rémunérations, leur santé...

*Pas de réponse*

### **Fermetures de sites**

Nous dénonçons toute fermeture de sites qui constitue un recul du service public de proximité et un déni des conditions de vie et de travail de dizaines de salariés. Les agents de Cergy sont en lutte contre ces politiques de restructuration. Nous attendons une issue positive pour ces agents, à savoir le maintien du site de Cergy, et une révision de tous les projets de fermeture dans la sphère de votre ministère.

*Réponse : Maintien de la géographie de l'établissement. Chaque région garde sa Délégation Régionale. Pour Cergy, il faut mesurer les conditions de trajets dans le cadre du réexamen du projet de fermeture.*

## Conditions de travail

À propos des conditions de travail : surpopulation dans les bureaux, sous effectifs, pressions sur les agents, dénigrement de nos tâches et missions se traduisant notamment par une moindre rémunération que nos collègues du Ministère (PFR / prime spéciale).

Précarisation des salariés, recours à l'intérim et à la prestation y compris sur des missions de management, autant de facteurs ayant dégradé considérablement l'atmosphère de travail à l'ASP qui ont conduit à augmenter le stress professionnel. Pourtant, le travail sur les risques psycho-sociaux est toujours à l'abandon et de nombreuses alertes concernant la situation d'agents en difficulté restent, au mieux, sans réponse, quand on ne leur fait pas porter la responsabilité de leur mal être.

*Réponse : Les meilleures conditions de travail possible pour les deux années à venir : « il faut garantir les conditions de travail car les défis extérieurs sont lourds ».*

## Gestion de l'établissement

Nos préoccupations sont fortes quant à la gestion courante de l'établissement, lorsque nous constatons que les CAP dysfonctionnent gravement, que les recrutements à l'ASP continuent à déroger aux règles les plus élémentaires de la fonction publique, que les agents du statut unifié n'ont toujours pas d'instances de carrières, etc...

*Pas de réponse*

## Avenir de l'ASP

Entre décentralisation, réforme de la PAC et nouvelle programmation européenne, augmentation du chômage et des publics en insertion, on peut d'ores et déjà imaginer qu'il y aura à renforcer les moyens de l'ASP pour assurer convenablement son rôle d'organisme payeur et d'appui aux partenaires publics pour la mise en œuvre de leurs politiques. Ce n'est pas la trajectoire qui nous est cependant présentée, puisque le leitmotiv de la direction est : « il faut réduire les moyens et les effectifs de l'ASP ».

Pouvez-vous nous indiquer les perspectives et orientations stratégiques que vous envisagez et dans quels délais ? Par ailleurs, pouvez-vous nous apporter une lisibilité objective sur l'éventuelle fusion ou le rapprochement de l'ASP avec d'autres organismes nationaux dont nous entendons parler très régulièrement jusque dans l'enceinte de la rue de Varenne ?

*Réponse : Deux années intensives avec la Réforme de la PAC, la régionalisation et la programmation européenne. Il a confirmé le rôle central de l'ASP entre les bénéficiaires et la communauté européenne. Il a annoncé un moratoire d'un an sur les effectifs.*

*Le rapprochement des établissements n'est pas à l'ordre du jour « on ne va pas rajouter une complication supplémentaire ».*

*Les objectifs de l'ASP : réponse aux Appels d'offres régionaux et développement des services aux collectivités.*

## **Les retraites**

Les « poly-pensionnés », fonctionnaires ou contractuels (de droit public ou privé), lorsqu'ils ont dû changer de régime en cours d'année, perdent le bénéfice de leur année de salaire dans la détermination des 25 années de référence servant au calcul de la pension de retraite de base du régime général.

Cela conduit à un préjudice important pour le calcul des droits à pension.

Nous vous demandons d'agir auprès du Premier Ministre et de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé pour intégrer dans la future Loi portant réforme des retraites, en cours de rédaction, la correction de cette injustice.

Enfin, l'actualité sociale nous conduit à vous interpeller sur la réforme des retraites dont nous dénonçons tous les reculs sociaux qu'elle porte.

*Réponse : Le dossier a été transmis au Ministère de la Fonction Publique*

Au-delà des réponses que vous allez nous apporter en séance, les personnels sont dans l'attente de réponses écrites à l'ensemble des questions posées par les organisations syndicales.

*Hélène de Comarmond, Conseillère chargée de l'enseignement agricole, de la recherche, de l'emploi et des relations sociales, est chargée d'apporter les réponses complémentaires en lien avec la Direction de l'ASP.*

### **Point de vue de l'intersyndicale : Deux ans... et après ?**

*Dans le cadre des vingt minutes qui nous étaient accordées, M. le Ministre a répondu à une partie de nos questions.*

*Son message principal est de maintenir l'établissement à flot pour passer le cap des deux prochaines années qu'il juge « chargées » pour notre établissement.*

*En effet, soucieux de ne pas aggraver le climat social pour franchir cette étape, M. le Ministre laisse entrevoir une « pause », à l'ASP, dans les politiques régressives subies par la Fonction Publique.*

*Pourtant le climat social par endroit et par moment n'est déjà pas soutenable, les réponses de M. le Ministre ne nous semblent pas adaptées à la situation.*

*Le moratoire d'un an sur les suppressions d'effectifs présenté par M. le Ministre comme une solution, n'est pas à la hauteur des enjeux.*

*Les préoccupations immédiates du personnel (gestion de carrière, CAP, mobilités, écarts de rémunérations des personnels de l'ASP par rapport aux collègues du MAAF, précarité, conditions de travail...) n'ont pas obtenu de réponse.*

*Les objectifs de l'ASP tels qu'énoncés par M. le Ministre de l'Agriculture : marchés et conventions avec les collectivités territoriales, nous interpellent forcément. Car si les missions du Ministère confiées à l'ASP induisent des emplois pérennes, les conventions avec les collectivités se traduisent dans notre établissement par des contrats précaires.*